

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

On attend que soient menées prochainement à terme, par l'entremise de S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, prononce apostolique à Lisbonne, les négociations relatives à la médiation pontificale entre le Portugal et la Belgique, concernant un territoire du Congo, pour fixer la date des deux consistoires qui auront probablement lieu le mois prochain. C'est en effet, dans le deuxième de ces consistoires, solennel et public, que le cardinal Vannutelli et l'archevêque de Cracovie, l'Eme. Dunajewski, déjà créés et publiés le 23 juin 1890, viendront recevoir le chapeau avec ceux des nouveaux princes de l'Eglise qui seront créés dans le premier consistoire secret et qui se trouveront alors à Rome. Parmi les nouveaux cardinaux, outre Mgr Ruffo-Scilla, majordome pontifical, qui a déjà reçu l'avis officiel de sa prochaine élévation à la pourpre, on cite Mgr Sepiacci, secrétaire de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, et Monseigneur Gruscha, archevêque de Vienne, pour lequel la pourpre vient d'être officiellement demandée par Sa Majesté Apostolique. On cite aussi, parmi les prochains cardinaux, l'archevêque de Pérouse, Mgr Foschi, et un évêque étranger, qui serait Mgr Kopp, évêque de Breslau.

On sait qu'il existe un cardinal qui a été réservé *in petto*; il se peut que ce soit l'un des prélats indiqués plus haut comme devant recevoir prochainement la pourpre.

On dit encore que, parmi les chapeaux vacants, l'un serait conféré au titulaire actuel d'une des grandes nonciatures. Celui-ci aurait alors pour successeur Mgr Ferrata, ancien nonce en Belgique et actuellement secrétaire de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Pour le remplacement du cardinal Vincent Vannutelli à Lisbonne, on parle de Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande.

—S. Em. le cardinal Richard vient d'adresser à tous les évêques de France, une lettre par laquelle il leur annonce que la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre, sera ouverte au culte divin et livrée au peuple fidèle, au mois de juin prochain.

Bien que le magnifique monument, dont l'importance et les proportions ont dépassé les prévisions primitives, soit encore loin d'être achevé entièrement, Son Eminence veut offrir au Sacré-Cœur de Jésus, en attendant le moment de la consécration solennelle, un premier hommage vraiment solennel, pendant le mois de juin qui sera célébré cette année avec une solennité particulière dans la basilique de Montmartre.



Le 5 avril a eu lieu l'inauguration solennelle de la première maison des Frères armés d'Afrique, ou plutôt comme on les nomme pour cette partie du continent, des Frères armés du Sahara.

C'est en vertu des dispositions adoptées par les puissances européennes réunies à Bruxelles que cette institution a été créée.

Elle a été faite pour répondre à l'appel des puissances souveraines ou protectrices des diverses parties de l'Afrique, pour appuyer les armées régulières et faire, à côté de celles-ci, ce qu'elles ne peuvent entreprendre avec des soldats ordinaires.

C'est pour aider la France à achever, dans le Sahara, et le Soudan, l'œuvre commencée par ses soldats que les Frères du Sahara forment à Biskra une congrégation. Ils ne font de vœux d'aucune sorte. Ils emploient leur noviciat à se former aux travaux de la culture saharienne, aux soins des blessés et des malades, enfin au maniement des armes, qui, dans une telle région, leur seront toujours nécessaires pour défendre leur vie et protéger celle des esclaves délivrés qui voudront se grouper autour d'eux dans les centres qu'ils auront créés.

Le cardinal Lavignerie présidait la cérémonie, assisté de l'évêque de Constantine et d'un grand nombre de missionnaires africains. Le prélat a adressé aux Frères une allocution, saluant, " au nom du monde civilisé, au nom de la France, ceux qui viennent prendre une place d'honneur dans l'armée qui est formée contre l'esclavage africain."

Travailler de vos mains, a-t-il dit, et porter le poids du jour et de la chaleur pour achever l'œuvre commencée par nos soldats, et aussi, à force d'abnégation, de patience et de courage, faire ce que ne peuvent faire des soldats ordinaires, voilà ce que je vous a offert et pourquoi vous êtes venus. Vous voulez aider, au prix de tant de sacrifices et de tant de souffrances, la France chrétienne à

écrire une noble page qui vient s'ajouter à celle des actes de Dieu par les Francs. Mais pendant que vous vous dévouerez ainsi pour soutenir leur cause, la France et l'Eglise ne vous oublieront pas. Vous offrez vos bras et votre sang pour accomplir un acte d'abnégation sublime, elles voudront soutenir, comme elles l'ont fait déjà, une œuvre qui exige tant de sacrifices.

Monseigneur l'évêque de Constantine, prononce à son tour une allocution, exprimant son admiration pour cette conception. Enfin après avoir retracé longuement l'œuvre de Mgr Lavigerie en Afrique, il termine en disant : " Louange, honneur, reconnaissance à l'apôtre de l'Afrique ! "

* * *

La grande réunion antisémite de Vienne, dont la seule annonce a tant soulevé la colère de la presse juive et libérale viennoise, a eu lieu dans la grande salle de la société philharmonique de Vienne.

Le *Deutsche Volksblatt*, l'organe des chrétiens-unis, constate que cette assemblée a été une manifestation grandiose contre le parti libéral et juif, et que l'événement de la soirée a été le discours du prince Al ys de Liechtenstein.

Le prince en effet a vertement relevé l'article de la *Neue freie Presse*, où le prince Liechtenstein et son parti étaient avisés qu'ils n'avaient rien à faire dans la cité de Vienne.

Cet article, a dit le prince n'a pu être écrit que par un intrus nomade, mais l'intrus se trompe. Nous autres chrétiens nous n'avons pas besoin d'une tolérance pour pénétrer dans la cité, nous y sommes chez nous, car nous y avons droit de cité depuis un temps immémorial. Il est vrai que sur notre Ringstrasse (la grande artère élégante de Vienne) pas mal de Cahen et Cohen ont dressé leur tente et ont entassé leurs rapines, rapportées de leurs incursions sur le terrain chrétien ; il est vrai aussi que la cité de Vienne est le dernier asyle des fuyards, mis en déroute par les électeurs chrétiens courroucés.

Mais nous réclamons néanmoins la cité de Vienne pour nous ; c'est elle qui renferme les églises édifiées par la piété de nos pères ; la *Burg*, le palais de notre monarque catholique et apostolique ; c'est encore la cité qui abrite notre peuple qui gagne son pain quotidien à la sueur de son front. Que les électeurs de la cité nous tendent donc leurs mains, nous sommes leurs frères, venus pour détruire, grâce à notre réforme sociale chrétienne, l'empire pluto-cratique de nomades,étrangers- Nous voulons réédifier à la place de cet empire de nomades notre vieille monarchie chrétienne, et rendre au travail les honneurs qui lui sont dus, et les fruits qui lui ont été enlevés.

Le *Deutsche Volksblatt* dit que ce discours a provoqué un enthousiasme indescriptible.

LES PSAUMES DU BREVIAIRE

(Suite)

PSAUME XXIII.—DOMINI EST TERRA

L'arche sainte, où résidait la gloire de Jéhovah, n'avait pas encore de demeure digne d'elle. David, maître de la citadelle de Sion enlevée aux Jébuséens, la fit transporter de la maison d'Obédédôm à sa nouvelle capitale. Solennelle fut la translation. Les lévites exécutèrent dans le parcours des chants composés pour la circonstance (II Rois, vi 12-17). On pense que le psaume xxiii fut du nombre. Le roi-poète y inculque à ses sujets ce qu'exige d'eux la présence de l'arche : ceux qui approchent du Seigneur doivent mener une vie pure et sainte. Cette pensée est développée sous une forme dramatique et dialoguée. Le psaume est une marche religieuse. L'action se passe durant la procession de la translation, les strophes sont chantées alternativement par le chœur et par des soli. La trame se déroule en deux actes et le cantique comprend deux parties. La première reproduit les mêmes idées que le psaume xiv. Dès que la procession commence à gravir la montagne de Sion, le cœur célèbre la grandeur des œuvres du Dieu qui habite l'arche (1 et 2). Bientôt une voix demande qui osera désormais approcher de la montagne, où il va résider (3). Une autre voix répond : L'âme innocente et pure, fidèle à accomplir la loi (4). Enfin, le chœur retrace la récompense réservée aux pieux Israélites (5 et 6). Cependant le cortège est arrivé aux portes de la citadelle. Après une pause, le second acte s'ouvre par une apostrophe poétique du chœur. Il adjure les gardiens des portes, puis les portes elles-mêmes : Qu'un large passage soit livré au roi de gloire (7) ! De l'intérieur, une voix demande quel est ce roi de gloire. Le chœur après avoir répondu : C'est le Dieu fort et puissant, réitère son apostrophe (8 et 9). Du dedans on insiste ; la nouvelle question provoque une réponse plus précise qui proclame le plus beau titre du roi de gloire : il est le Seigneur des armées (10). La porte antique, qui a livré passage à tant de vainqueurs, peut donc laisser entrer ce roi victorieux. Les instruments cessent de jouer (*sélah*) ; et l'arche, portée par les lévites, pénètre dans la citadelle des Jébuséens.

PARAPHRASE.—Première partie. Chant de la montée (16).

Le chœur.—¹ Au Seigneur est la terre avec tout ce qu'elle contient, le monde et tout ceux qui le couvrent. ² Car c'est lui qui l'a fondé sur les mers, l'a établi et affermi sur les fleuves.

Une voix.—³ Qui montera sur la montagne du Seigneur ? ou qui se tiendra dans son sanctuaire ?

Une autre voix.—⁴ Celui qui a les mains innocentes et le cœur pur, qui n'a point abandonné son âme à la frivolité et n'a pas fait à son prochain de serment trompeur.

Le chœur.—⁵ Celui-là recevra du Seigneur la bénédiction, et la miséricorde du Dieu son Sauveur.⁶ Telle est la génération de ceux qui le cherchent, de ceux qui cherchent la face du Dieu de Jacob, ils sont les vrais serviteurs de Dieu.

Deuxième partie. Dialogue à la porte de la citadelle (7-10).

Le chœur.—⁷ Princes, élevez vos portes, les portes dont la garde vous est confiée; suivant l'hébreu, ô portes élevez vos têtes; et exhaussez-vous, portes éternelles, et le roi de gloire entrera.

Une voix de l'intérieur.—⁸ Quel est ce roi de gloire?

Le chœur.—C'est le Seigneur fort et puissant, le Seigneur puissant dans les combats.⁹ Princes, élevez donc vos portes, et vous, portes antiques, exhaussez vous, et le roi de gloire entrera.

Une voix de l'intérieur.—¹⁰ Mais quel est ce roi de gloire?

Le chœur.—C'est le Seigneur des armées qui est ce roi de gloire.

APPLICATIONS LITURGIQUES.—^{1°} La pensée du ciel est salutaire au début d'une journée, elle encourage le chrétien à mener une vie pure et sainte et à supporter, s'il le faut, la souffrance et le sacrifice. Aussi, le lundi, à l'office ferial de prime, le psaume xxiii peut-il être récité avec la signification anagogique que plusieurs interprètes lui ont donnée. Le souverain maître du monde n'introduit au ciel que ceux qui en sont dignes par l'innocence de leurs mains et la pureté de leur cœur. L'âme, dit saint Augustin, qui ne s'est pas livrée aux choses passagères du monde, mais qui ayant conscience de son immortalité a désiré et recherché la stable et immuable éternité, sera miséricordieusement bénie de Dieu et appartiendra à la race des saints, qui verront la face du Dieu de Jacob. Elle ressemblera à un roi victorieux, qui entre en triomphe dans sa capitale et les portes du ciel s'ouvriront larges et hautes pour la laisser pénétrer au céleste séjour.

^{2°} La même signification se retrouve à la fête de la Sainte-Trinité. Le Dieu un et trine, créateur de la terre et de tous ses habitants, en vertu de souverain pouvoir, a ordonné aux hommes de gagner par la sainteté de leur vie le ciel, où il trône. De la céleste Sion, le roi de gloire bénit les justes qui le cherchent et l'honorent. Un jour, il leur montrera sa face adorable, après que les portes du ciel leur auront ouvert un large passage.

^{3°} Appliqué à Notre-Seigneur, ce psaume embrasse au bréviaire l'ensemble de la vie du Sauveur.

Il célèbre d'abord la venue en ce monde du roi de gloire, que l'humanité attendait depuis des siècles. Ce Rédempteur vient de loin, puisqu'il descend des hauteurs du ciel; son éclat remplira le monde entier (antienne de l'attente de l'enfantement de Marie). Quand les temps sont accomplis, le Fils de Dieu sort du sein virginal de sa Mère, et paraît sur terre, afin d'ouvrir aux hommes les portes du céleste séjour qui leur étaient depuis longtemps fermées (antienne de la Circoncision tirée du verset 7). Son nom est grand et glorieux; invoquons-le et louons-le (fête du saint Nom de Jésus.)

C'est afin d'introduire les hommes au séjour de sa gloire qu'il a souffert les cruels tourments de la Passion. En se livrant à la mort pour satisfaire à la justice de son Père irrité, lui, l'innocence

même et la pureté parfaite, témoignait hautement sa haine pour le péché. Les plaies dont son corps est couvert, les vestiges de son sang laissés sur le Suaire sont donc des marques d'amour pour la vertu ; ce sont aussi des causes de sa glorification (fêtes des cinq Plaies et du saint Suaire). L'homme-Dieu est devenu notre roi, un roi glorieux et triomphant, parce qu'il nous a rachetés, parce qu'il a sauvé Jacob : *Tu es ipse Rex meus, qui mandas salutes in Jacob* (antienne de la fête du très saint Rédempteur).

L'antienne du Samedi-saint (verset 7) révèle un premier triomphe de ce roi de gloire. Descendu dans les limbes, il s'en fait ouvrir les portes et emmène au ciel à sa suite les âmes saintes qui attendaient sa venue. Entouré de ces joyeux captifs qu'il a délivrés il se présente en victorieux à l'entrée des parvis éternels. Son cortège interpellé hardiment les anges qui en ont la garde et demande passage libre pour le roi de gloire. Les portes du ciel s'exhaussent ; le vainqueur pénètre dans son palais, où il exerce son empire et récompense dans la gloire et le bonheur les âmes qui ont saintement vécu sur la terre.

Son règne est un règne de bénédiction. Le maître du monde répand du ciel ici-bas la miséricorde et la grâce sur la génération de ceux qui le servent dans l'innocence des mœurs et la pureté de la vie (fête du Sacré-Cœur).

4^o Un psaume qui convient aux mystères de l'Incarnation peut trouver place à l'office de la sainte Vierge. " Marie est pour le roi des cieux une terre bénie, qu'il a fondée de ses mains, qu'il a affermie dans sa grâce au-dessus des agitations de ce monde de péché. Elle est la sainte montagne où il lui a plu de fixer sa demeure, et c'est à sa gloire qu'il convient de chanter ce doux cantique, ce drame céleste, tout divin : *Domini est terra*. Nous le chantons à l'office de la sainte Vierge, avec l'antienne : *Ante thorum hujus virginis frequentate nobis dulcia cantica dramatis*. " (R. P. Emmanuel, *Nouvel essai sur les psaumes*, p. 41).

Nous célébrons, à la fête de l'Immaculée Conception, la bénédiction spéciale que Marie, en vue de la divine maternité et par application anticipée des mérites de son Fils, a reçu du Seigneur. Dieu lui a fait une grande miséricorde, en ne permettant pas qu'elle tombât jamais sous l'empire du démon, en la maintenant toujours et tout entière sous sa domination, en la conservant absolument innocente, pure et digne d'ouvrir au roi de gloire les portes de son sein virginal ; *In Conceptione sua accepit Maria benedictionem a Domino et misericordiam a Deo salutari suo*.

Quand au jour de sa glorieuse Assomption, cette Vierge privilégiée arriva à la porte du ciel, le dialogue des versets 7-10 tenu à l'Ascension se renouvela, et Marie appuyée sur les mérites de son Fils, pénétra en triomphe au céleste séjour. Elle y partage avec Jésus l'empire du monde, elle y est la reine des anges et des hommes.

La gloire de Marie rejaillit sur la maison de Nazareth, où s'est opérée l'Incarnation. Cette humble demeure est devenue la maison du Seigneur, un lieu sanctifié par sa présence, son sanctuaire de

prédilection. Qui osera y pénétrer, s'il n'a les mains innocentes et le cœur pur ? (antienne de la fête de Notre-Dame de Lorette, prise des versets 3 et 4.)

5° Le cortège du Sauveur triomphant demandait aux anges préposés aux portes du ciel la libre entrée au bienheureux séjour. Les esprits célestes obéirent aux instances réitérées des saints et, en haussant leurs portes, reconnurent dans le triomphateur un roi tout puissant. Ces circonstances si honorables pour eux justifient amplement l'emploi du psaume xxiii au nocturne de leurs fêtes. D'autre part, comme autrefois l'ange de Jéhovah précédait ou suivait le peuple d'Israël au désert, afin de le guider dans sa marche vers la terre promise (antienne de la fête des saints Anges gardiens), ainsi maintenant les esprits, auxquels Dieu a confié la garde des hommes, accompagnent partout leurs protégés. Leurs soins affectueux tendent à les sauver (antienne de l'office votif), à leur faire éviter le péché et pratiquer la vertu, afin qu'ils deviennent dignes de gravir la montagne du Seigneur et de s'établir à jamais dans son sanctuaire du ciel. Ils dirigent les pas de tous vers cet heureux séjour, et mènent jusqu'aux portes de Sion les âmes qui ont cherché le Seigneur et forment la vraie postérité de Jacob. Alors, retentit le cri : Ouvrez-vous, portes du ciel ; anges, mes frères, élargissez-en l'entrée, voici un triomphateur digne de figurer dans le cortège du roi de gloire.

6° Tous les Saints, en effet, appartiennent à la race choisie qui a honoré ici-bas le Maître de l'univers ; tous ont mené une vie sainte et pure, afin de monter un jour à la céleste Sion et de trouver une demeure permanente au sanctuaire du ciel. Tous ont désiré voir la face du Dieu de Jacob et ils la contemplent pour leur bonheur. Après leur mort les portes du ciel se sont largement ouvertes devant eux ; ils en ont franchi le seuil en triomphateurs à la suite de leur divin chef (antienne de la Toussaint empruntée au verset 6.)

Les martyrs avaient mis en lui leur espérance ; il leur a donné la force de lutter et de vaincre. Pour monter plus rapidement au ciel, ils ont pris les ailes de l'aigle, ils ont volé à la suite de leur maître qui les attirait et leur a ouvert au large les portes du ciel (antienne du commun de plusieurs martyrs). Ceux qui avaient partagé sa haine du péché méritaient bien une part de son triomphe et de sa gloire.

Les confesseurs pontifes et non pontifes ont reçu ici-bas du Seigneur les plus grandes bénédictions et par la miséricorde de leur Sauveur sont entrés au ciel en vainqueurs. N'appartenaient-ils pas à la race de ceux qui cherchent Dieu et l'honorent et n'ont-ils pas mené sur terre une vie innocente et pure ? (antienne du commun, tirée du verset 6.)

Le verset 5 a eu une application spéciale dans la personne du bon larron. Bien qu'il ne fût pas innocent, ce confesseur a reçu sur sa croix une grande bénédiction du Seigneur Jésus et une grande miséricorde du Sauveur. L'Eglise se plaît à le remarquer dans l'office de ce saint ravisseur du ciel.

Les vierges et les saintes femmes ont suivi la même voie que Jésus. Aussi partagent-elles sa gloire et forment-elles son cortège triomphal. Sainte Elisabeth, reine de Portugal, a reçu de son Dieu une bénédiction particulière, une grâce de miséricorde et de bonté (verset 5), celle de pacifier les rois et les royaumes.

7^e Le sens littéral du psaume s'accommode bien à la dédicace des églises. Par la bénédiction ou la consécration, le Seigneur Dieu de l'univers prend possession des lieux consacrés au culte; chaque temple est sa demeure, son sanctuaire; c'est le ciel sur terre. Les portes de la plus humble chapelle et de la plus splendide basilique ne sont ni trop hautes ni trop larges pour laisser entrée au roi de gloire qui vient y habiter. Aux fidèles, qui désormais veulent pénétrer dignement dans ce vestibule du ciel, le chanfre sacré enseigne leurs devoirs. Qu'ils mènent une vie sainte et pure; qu'ils ne livrent pas leurs âmes à la frivolité du monde; qu'ils ne trompent pas leurs frères par de faux serments. A ces conditions, ils recevront dans le temple les bénédictions et les miséricordieuses faveurs du Sauveur, et après avoir servi Dieu ici bas comme il désire l'être, ils mériteront d'entrer en vainqueurs dans le temple saint du ciel.

(à suivre)

E. MANGENOT,

Professeur d'Écriture Sainte.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

CONSTITUTION *DEI FILIUS*

PROLOGUE

(Suite.)

Le panthéisme philosophique eut pour principaux représentants Spinoza (1632-1677) et Hegel. Le panthéisme de Spinoza amena cet auteur à rejeter les miracles, à interpréter l'Écriture d'une façon arbitraire et à nier l'authenticité d'une partie des livres de l'Ancien Testament. Ce philosophe était juif de religion; mais ses doctrines exercèrent une influence profonde sur l'évolution de l'exégèse protestante. Après avoir été l'objet de la réprobation du xvii^e siècle, et être resté dans un oubli presque complet pendant les trois premiers quarts du xviii^e siècle, le Spinozisme a trouvé, depuis cent ans, d'ardents admirateurs. Parmi eux il faut compter Lessing (1729-1781) qu'on a appelé le père du protestantisme libéral et, qui édita et défendit les *fragments de Wolfenbuttel* de Reimarus, dans lesquels Moïse, Jésus-Christ et les évangélistes sont traités d'imposteurs et de faussaires, Paulus (1761-1851) professeur de langues orientales à l'Université d'Iéna, qui, après avoir publié le premier les œuvres complètes de Spinoza, admit ses théories sur les miracles et s'appliqua à expliquer tous ceux du Sauveur par des causes naturelles et fortuites, dans son *Commentaire*

philologico critique sur le Nouveau Testament; enfin Schleiermacher (1768-1834) que l'Encyclopédie protestante de M. Lichtenberger, déclare le plus grand théologien de l'Allemagne contemporaine, Schleiermacher qui laisse l'idée de Dieu dans le vague et n'admet pas l'immortalité individuelle, Schleiermacher dont toutes les théories sont foncièrement panthéistes malgré ses protestations, qui traite les miracles et les prophéties de retranchements extérieurs derrière lesquels l'apologétique ne doit pas se laisser bloquer par la critique historique, Schleiermacher qui ne voit en Jésus qu'un Christ idéal, Schleiermacher à l'école duquel Strauss apprit à douter de la réalité du Christ historique, Schleiermacher qui s'écriait dans ses *Discours sur la religion*: " Sacrifiez avec respect une boucle de cheveux aux mânes de Spinoza la sainte victime! Il fut plein de religion et plein de l'Esprit-Saint. Aussi nous apparaît-il solitaire et non égalé."

Hegel (1770-1831) renouvela le panthéisme de Spinoza; mais, imbu qu'il était de l'idéalisme de Kant, il transforma ce panthéisme, en présentant la substance absolue, comme une idée. Suivant Spinoza l'idée est en Dieu. Suivant Hegel c'est l'idée qui contient Dieu. Le Dieu de Hegel est donc idéal, il n'est jamais réalisé, et c'est sa réalisation que poursuit la perpétuelle évolution de l'univers. Ce panthéisme ne comporte ni miracles, ni surnaturel. Il suppose que l'évolution de toutes choses est soumise à une même loi nécessaire. L'absolu infini se pose: c'est la *thèse*; la réalité qui lui répond reçoit l'existence jamais une existence finie dont les caractères sont opposés à ceux de l'idée absolue: c'est l'*anti-thèse*. Enfin la réconciliation des deux termes se fait dans notre esprit: c'est la *synthèse*. Cette synthèse se produit par l'affirmation de l'identité de l'infini et du fini. Aussi Hegel admet-il résolument l'identité des contraires.

Ce philosophe qui avait d'abord étudié la théologie à Tubingue, applique ses théories à la religion. Il explique la Trinité. Il explique aussi l'Homme Dieu Jésus-Christ, en qui apparaît l'identité de l'infini et du fini. Ses disciples continuèrent son œuvre; mais ils se divisèrent bientôt. L'hégélianisme n'a plus de partisans parmi les philosophes d'outre Rhin; mais il occupe encore plusieurs chaires de théologie protestante à Berlin, à Tubingue et à Zurich.

C'est par l'influence des théories de Hegel et de Schleiermacher que Strauss (1808-1874) est devenu le porte-étendard du rationalisme biblique. Il avait été croyant et même crédule pendant son enfance et sa jeunesse. Pendant ses études théologiques, la lecture de Schleiermacher lui ôta la foi; car il s'aperçut que ce n'était que par une inconséquence qu'on identifiait le Jésus historique de Nazareth avec l'idéal religieux de l'humanité. L'étude de Hegel le confirma dans son incrédulité. Hegel voyait dans le Dieu-Homme, la synthèse de l'infini et du fini. Strauss se demanda si cette synthèse avait pu se réaliser en un homme existant?

Cela lui sembla impossible. L'incarnation lui apparut donc comme un symbole, qui représentait une idée. Dès lors s'élabora

dans son esprit un nouveau système destiné à montrer comment les dogmes étaient le produit des conceptions de l'humanité.

Ce système devait commencer par démolir la véracité des récits bibliques. Cette démolition avait été entreprise depuis plusieurs années par la critique théologique protestante. Strauss l'acheva en déclarant au nom de la philosophie hégélienne que les miracles sont impossibles et que, par conséquent, les récits de l'Évangile ne sont point historiques. Restait à expliquer la formation de ces récits. Les explications proposées par Paulus lui parurent puérides. Il les rejeta donc. Selon lui, les Évangiles n'avaient pas été écrits par les auteurs auxquels nous les attribuons. Les traits de la vie de Jésus de Nazareth avaient frappé ses contemporains ; ils se les étaient racontés ; ces faits s'étaient embellis et transformés en passant de bouche en bouche ; les narrateurs y avaient exprimé leurs espérances et leurs aspirations. Ainsi s'était formé le mythe de l'Homme-Dieu, qu'on avait identifié avec Jésus de Nazareth. Ce mythe principal, aussi bien que les mythes secondaires qui l'accompagnent, avaient été recueillis, longtemps après la mort de Jésus, par des écrivains sans critique qui avaient regardé ces récits comme historiques, et nous les avaient présentés comme tels dans les évangiles. Telle est la manière dont Strauss explique la formation de ces livres sacrés, dans sa *Vie de Jésus*. Cette vie parut en 1835 : elle eut un retentissement et un succès immense. Elle a été traduite en français par Littré. Strauss en retoucha des assertions importantes, dans les éditions qu'il en donna successivement ; mais ne modifia point le fond de son système.

Ce système en suscita d'autres. Baur (1792-1860), professeur de théologie historique à Tubingue, avait eu Strauss pour élève. Il élabora à son tour une théorie nouvelle de la formation des livres du Nouveau Testament. Il avait d'abord écrit des articles où il soutenait la nécessité de la révélation et de la réalité de la résurrection de Jésus-Christ. Mais sa pensée subit les mêmes influences que celles de Strauss. Schleiermacher le rendit incrédule ; Hegel le conquit ensuite à ses théories. L'idée maîtresse que Baur garde de l'Hégélianisme, c'est celle de l'évolution des choses et des faits historiques en trois temps : la *thèse*, l'*antithèse* et la *synthèse*. A l'en croire, les apôtres (en particulier Pierre et Paul) et les premiers chrétiens furent divisés en deux camps ennemis. Les uns tenaient pour le judaïsme ou christianisme particulariste, fondé sur la conservation de la loi mosaïque, qui excluait les Gentils. Les autres voulaient un christianisme universel, fondé sur une conception plus large qui ouvrait la religion à tous les peuples également. Saint Pierre était du premier parti, saint Paul du second. Cette opposition s'éteignit par degrés, après de longues luttes, dans la seconde moitié du second siècle. Ainsi après une *thèse* et une *antithèse* l'église catholique se trouva constituée par une *synthèse*. La littérature chrétienne primitive a été produite au milieu de ces dissensions et de cette réconciliation. Baur s'est appliqué à déterminer les livres ou fragments de livres, dus à l'école de Pierre,

ceux qui eurent pour auteurs Paul ou ses partisans, et enfin ceux qui furent écrits dans l'esprit de conciliation qui mit fin à cette guerre intestine. Il ne respecte, dans ses conjectures aventureuses, ni l'authenticité, ni l'intégrité des textes ; il ne s'inquiète pas non plus d'expliquer la vie de Jésus-Christ, le fondateur du Christianisme. Il fit école et ses disciples Zeller, Schweigler, etc., essayèrent de compléter son œuvre, mais sans pouvoir s'entendre ni avec lui, ni entre eux. L'école disparut avec Baur et la plupart des disciples cherchèrent des consolations dans d'autres études.

L'exégèse rationaliste a du reste depuis lors dirigé ses principaux efforts dans une autre direction : c'est surtout de l'Ancien Testament qu'elle s'occupe en ce moment. Vater (1771-1826) avait assimilé les récits de l'Ancien Testament aux mythologies des fausses religions. De Vette (1780-1849) propagea cette doctrine en Allemagne. C'est aujourd'hui l'opinion en honneur parmi les professeurs rationalistes des facultés de théologie protestante. Elle s'est encore fortifiée au contact du courant évolutionniste qui se fait sentir depuis vingt ans dans toutes les branches du savoir humain. On travaille donc à expliquer les origines de la religion mosaïque et de l'Ancien Testament, conformément aux théories du progrès indéfini de l'humanité. C'est à cette œuvre qu'Ewald (1803-1875), Knobel (1817-1863), Welhausen ont consacré leurs veilles. Seulement, au lieu qu'autrefois la critique rationaliste portait surtout sur la partie historique des livres de Moïse, c'est principalement la partie législative qui l'occupe présentement.

Cette exégèse rationaliste des protestants d'Allemagne a été importée en France, sous une forme un peu mitigée, par M. Edouard Reuss, professeur de la faculté de théologie protestante de Strasbourg, et par M. Michel Nicolas, professeur de la faculté de théologie protestante de Montauban. C'est aux mêmes sources que s'est inspiré M. Renan, dont les tendances mystiques et la critique toute négative sont en harmonie parfaite avec celles d'un grand nombre d'exégètes protestants.

C'est donc le protestantisme qui a produit cette exégèse rationaliste qui n'a rien respecté dans la Bible. Tous les représentants de cette exégèse, que nous venons de nommer, sauf Spinoza et M. Renan, sont des élèves ou des professeurs des facultés protestantes.

Le concile du Vatican n'a donc point calomnié le protestantisme en lui attribuant les excès de cette exégèse.

(à suivre)

J. M. VACANT,

Messes nouvelles de Saint Jean Damascène, de Saint Jean de Capistran et de Saint Silvestre abbé.—in-4 ou in-8, les trois ensemble sur une seule feuille 5 cts.

Offices nouveaux des mêmes Saints pour Brievaire.—Les trois offices sur deux feuilles. 10 cts.

PRONES LITURGIQUES

(suite)

QUATORZIÈME INSTRUCTION

SOMMAIRE :

I. PAIN BÉNIT ou EULOGIE. Son origine.—II. Sa signification.—III. Ses effets sur le corps et sur l'âme.—IV. Sentiments avec lesquels on doit le donner, foi et charité,— le recevoir, humilité, charité, etc.

I. Autrefois, mes Frères, c'était le peuple lui-même qui offrait la matière du sacrifice, à savoir, le pain et le vin, et non seulement la matière du sacrifice, mais encore tout ce qui pouvait être nécessaire pour la nourriture des prêtres, des pauvres et des malades. C'était à l'offertoire que se faisait cette offrande. Après avoir pris ce qui devait servir à la messe, on emportait le reste pour la subsistance du clergé et des pauvres. Plus tard, une portion de ces derniers dons fut réservée pour ce qu'on appela les *eulogies*, et que nous appelons aujourd'hui *pain béni*.

Longtemps les fidèles, pleins de ferveur et d'amour pour la sainte Eucharistie, communieraient chaque fois qu'ils assistaient à la messe, particulièrement les dimanches et les fêtes. Mais la piété s'étant refroidie et les communions étant devenues moins fréquentes, on distribua à ceux qui n'avaient pas communie le pain qui était resté du sacrifice et que le prêtre n'avait pas consacré. Une simple bénédiction avait été donnée à ce pain; et de là le nom qu'il reçut d'*Eulogie* (prière ou bénédiction).

II. Dans la primitive Eglise, les évêques étaient dans l'usage de s'envoyer, en signe d'union, la sainte Eucharistie. Plus tard, à cause des inconvénients qui pouvaient résulter de cet envoi, ils se contentèrent de s'adresser les uns aux autres des eulogies ou pain béni. Le pain, formé de plusieurs grains broyés ensemble, est le symbole par excellence de l'union fraternelle qui doit régner entre les chrétiens, selon cette parole de saint Paul : *Unus panis, unum corpus, multi sumus*.

Le pain béni est donc un souvenir des oblations qui se faisaient autrefois sur l'autel au moment de l'offertoire. La subsistance du clergé ayant été assurée par ailleurs, au moyen des libéralités des fidèles, on a renoncé à ces offrandes, lesquelles, du reste, encombraient l'autel et pouvaient nuire au bon ordre des cérémonies. Une trace s'en est néanmoins conservée aux messe des morts. On la doit respecter comme un pieux vestige et un reflet sacré de l'antiquité chrétienne. Eh ! qui sait, d'ailleurs, si la rigueur des temps, l'abandon complet où l'on menace de laisser prochainement l'Eglise, ne la forcera pas à retourner à ces anciens usages, afin de subvenir à l'indigence de ses ministres.

Le pain béni rappelle aussi les agapes ou repas sacrés qui se faisaient aux temps apostoliques, et que Notre-Seigneur semble avoir voulu inaugurer au désert, lorsque, par deux fois, il multiplia un petit nombre de pains dont il rassasia d'inombrables multitudes.

Ces pains, il avait eu soin de les bénir, avant de les faire distribuer par ses apôtres. La cène qui précéda l'institution de l'Eucharistie fut le modèle de ces fraternelles agapes, dont parle saint Paul dans ses Epîtres, et dont il signale déjà les abus, lesquels s'accrurent et se multiplièrent au point de forcer l'Eglise à supprimer ces repas sacrés.

III. Un grand nombre d'églises ont conservé l'usage du pain béni et elles ont droit de s'en féliciter. C'est à l'offertoire que se fait l'offrande du pain béni. La famille désignée pour cette offrande, le chef ou l'un des membres les plus notables de cette famille, se présente au célébrant, un cierge à la main, et le célébrant bénit le pain, en récitant la prière suivante : "Seigneur Jésus-Christ, pain des anges, pain vivant de l'éternelle vie, daignez bénir ce pain, comme vous avez béni les cinq pains dans le désert, afin que tous ceux qui en goûteront reçoivent la santé de l'âme et du corps, ô Dieu, qui vivez et réglez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il."

On voit par cette belle prière les effets que le pain béni est destiné à produire. Sans doute le pain béni n'est point l'Eucharistie, et il ne peut prétendre à opérer, soit dans l'âme, soit dans le corps, les merveilles qu'y enfante le mystère sacré du corps et du sang du Sauveur. Et cependant vous voyez que l'Eglise demande comme effet du pain béni, sur ceux qui en goûteront, la santé de l'âme et la santé du corps; et les prières de l'Eglise obtiennent toujours leur efficacité, à moins que nos mauvaises dispositions n'y mettent obstacle.

La santé de l'âme, d'abord. Le pain béni est un des *sacramentaux*, c'est-à-dire un de ces objets bénits, dont l'usage efface les péchés véniels dans l'âme de ceux qui joignent à la foi en Jésus-Christ, à la confiance en ses mérites et aux prières de l'Eglise, les sentiments de charité et de contrition qui obtiennent le pardon des péchés. Or les sacramentaux ont pour effet de faire naître dans ceux qui en usent religieusement ces dispositions salutaires.

La santé du corps. Les écrivains ecclésiastiques racontent une foule de guérisons opérées par l'usage du pain béni. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de la vie de saint Bernard. Etant à Sarlat, après avoir prêché à une grande multitude de peuple, il bénit une quantité considérable de pains, ainsi qu'il faisait dans d'autres lieux. Pour montrer la vertu de cette bénédiction, il dit, en élevant ces pains en l'air, à ceux qui les avaient présentés : "Voici en quoi vous reconnaîtrez que la doctrine prêchée par nous est véritable et que celle des hérétiques est fautive, c'est que les malades qui goûteront de ces pains guériront de leurs maladies." Et ils guérirent en effet.

IV. Les sentiments qui doivent animer les fidèles appelés à donner ou à rendre le pain béni, ai-je besoin de le dire, sont une foi vive, dont le cierge qu'ils tiennent à la main est le symbole, et une ardente charité. Le pain béni d'un côté est l'image, le supplément en quelque sorte de l'Eucharistie, destiné à produire une partie des effets qui sont l'apanage de ce sacrement; c'est, d'un autre côté, une sorte d'aumône que fait le fidèle donateur à ses frères, un festin gracieux qu'il leur sert. C'est un échange entre les chrétiens d'une

même paroisse de bons et pieux offices, dans le but d'entretenir parmi eux l'esprit d'union et de bienveillance mutuelle.

Avec quelles dispositions devons-nous le recevoir ?

1^o Avec humilité. Si la réception du pain béni n'est pas accompagnée pour nous de la réception de l'Eucharistie, si faute des dispositions requises, nous nous contentons de cette communion symbolique, ah ! combien devons-nous gémir de ce que nos péchés, nos habitudes mauvaises peut-être, nous rendent indignes de participer au pain des anges ! N'est-ce pas alors pour nous le cas de dire avec l'humble Cananéenne : « Oui, il ne convient pas à un pécheur comme moi de manger le pain des enfants ; mais n'est-ce pas déjà une grande faveur que vous me faites, en permettant que je me nourrisse des miettes qui tombent de votre table, ô mon Dieu ? »

2^o Avec charité. Le pain béni, nous l'avons dit, est un symbole d'union entre les fidèles. Recevoir, manger le pain béni ensemble c'est donc se donner un témoignage mutuel d'amitié, de fraternité semblable à celui que se donnent journallement des parents, des amis s'asseyant à la même table. Or entre qui s'échangent d'ordinaire dans le monde ces gages d'amitié réciproque ? Entre égaux. Les tables communes où s'asseoient en même temps et les grands et les petits, et les riches et les pauvres, sont bien rares dans notre siècle, malgré les mots fastueux et sonores d'égalité, de fraternité, dont on assourdit nos oreilles. Jamais le nom n'a été plus répandu, jamais la chose n'a été moins pratiquée.

C'est dans le temple, dans le temple catholique seul, que cette fraternité sainte existe. Là, véritablement, en présence de Dieu, père de tous les hommes, en présence de Jésus-Christ, notre frère à tous, les rangs sont confondus, les conditions mêlées. Une seule et même table reçoit tous les convives, la table eucharistique. Le riche s'assoit là à côté du pauvre, sans que l'un rougisse de ce rapprochement, et sans que l'autre s'en enorgueillisse. Tous, au moment solennel et touchant de la communion, sentent qu'ils sont les enfants d'un même père, les membres d'une même famille, les héritiers futurs d'un même royaume.

Or, ce que produit, avec plus d'éclat sans doute, et d'une manière plus saisissante, la manducation commune du pain eucharistique, la distribution du pain béni à tous ceux qui assistent au saint sacrifice, l'opère aussi, quoique d'une façon plus simple et moins solennelle.

L'Eglise est donc, mes frères, convenez-en, la meilleure école de la véritable égalité et de la véritable fraternité. Ces repas pris ensemble, et ces échanges mutuels de bienveillance et de charité dans le temple, empêcheront-ils, au sortir des parvis sacrés, les petits de s'incliner devant les grands, les pauvres d'honorer les riches, chaque fidèle de rester dans la sphère où l'a placé la Providence, et d'avoir le respect, la déférence, la soumission même et l'obéissance à l'égard de ceux à qui toutes choses sont dues ? Non, non, l'égalité, la fraternité prêchées et pratiquées par l'Eglise n'ont jamais troublé la société, ni renversé l'ordre et la hiérarchie nécessaires à son existence.

3^o Avec confiance en la bonté divine et en sa providence. En recevant ce morceau de pain béni, qui lui est donné gratuitement, le riche aussi bien que le pauvre doit songer à ce Dieu si bon, si généreux, qui ouvre chaque jour sa main et remplit de bénédictions toutes ses créatures, qui donne leur nourriture aux petits oiseaux, sans qu'ils aient à semer ou à se construire des greniers. Ce pain béni est l'image des bienfaits de la Providence à notre égard, laquelle, si nos désirs sont modérés, ne cessera de pourvoir à nos besoins, et nous donnera le morceau de pain, qui sera nécessaire à notre subsistance.

4^o C'est pourquoi, ce pain béni, nous le devons recevoir avec reconnaissance, comme firent au désert les foules enthousiastes que Jésus avait miraculeusement rassasiés. Dans l'élan de leur gratitude, ils voulurent le faire roi, et Jésus-Christ fut obligé de s'enfuir pour se dérober à leurs hommages. Roi ! Jésus-Christ l'est à notre égard. Seulement, bien différents des Juifs nourris par le Sauveur, nous refusons de le reconnaître ; et, loin de vouloir le faire régner sur nous, sur nos cœurs, sur nos esprits, sur nos pensées et sur nos actes, nous le chassons de tous les lieux, de toutes les institutions où sa royauté avait été jusqu'à ce jour reconnue. L'on n'entend plus qu'un cri d'un bout de la France à l'autre : *Nolumus hunc regnare super nos*. Tout ce que vous voudrez à la place de Jésus-Christ ; matérialisme, sensualisme, athéisme, libre pensée, tout, excepté Jésus-Christ ; à tout nous soumettons nos esprits, nos volontés, notre fortune, notre vie ; mais à Jésus-Christ, non. *Nolumus hunc regnare super nos*.

5^o Avec le désir de communier sacramentellement. Puisque le pain béni a pour but de nous rappeler l'eucharistie, puisqu'il est en quelque sorte le suppléant, ou, comme l'appelle un fameux liturgiste, le *vicair*e de la sainte communion, son effet surnaturel ne doit-il pas être d'exciter dans nos âmes le désir de cette communion, que l'Eglise nous recommande avec tant d'instance ! Que nous soyons justes ou que nous soyons pécheurs, laissons donc ce pain sacré produire son effet en nous. Si nous sommes dans le péché, secouons, écartons de nous cet obstacle à notre union avec Jésus-Christ par l'Eucharistie. Corrigeons ces habitudes perverses qui nous éloignent de lui. Rompons avec le mal, et du pain béni allons au plus tôt au pain des anges ; de la figure allons à la réalité. Et si nous sommes justes, si de graves désordres ne troublent point notre conscience, si nous sommes purs en un mot, comme saint Pierre, et que nous n'ayons besoin comme lui que de nous dégager de quelques souillures légères, inséparables de la condition humaine, pourquoi ne répondrions-nous pas à l'appel de l'Eglise, ou plutôt de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : *Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis*. Souvenons-nous donc que le pain eucharistique, figuré par le pain béni, est pour le chrétien le gage de la vie éternelle, et qu'après avoir mangé ce pain ici-bas, nous serons admis un jour à manger dans le ciel le pain qui fera la gloire et la félicité des élus : *Beatus qui manducabit panem in regno Dei*.

L'ABBÉ GAUSSENS.

LE CRAPAUD ET LES ABEILLES

Le crapaud serait un ennemi assez redoutable des abeilles, pour lesquelles il montrerait un goût assez prononcé.

M. Guétier, de la Société impériale russe d'acclimation des animaux et des plantes, dit le *Cosmos*, a eu l'occasion d'observer un soir, au rucher de la Société, un crapaud qui, monté sur la planche conduisant à l'ouverture de la ruche, guettait les abeilles et les avalait une à une, au fur et à mesure de leur arrivée. L'animal était si absorbé dans sa chasse, qu'il laissa l'observateur approcher sans discontinuer son travail de destruction, et cela dura ainsi pendant une heure et demie.

Ayant ouvert le crapaud, M. Guétier trouva son estomac littéralement bourré d'abeilles.

Pour se rendre compte de l'étendue du préjudice causé par cet animal, M. Guétier en attrapa plusieurs au hasard dans l'herbe du rucher; tous contenaient des abeilles.

Mis ainsi en garde, M. Guétier surprit souvent, depuis, des crapauds occupés à attendre les abeilles à l'entrée des ruches. Il est donc évident que, non content de manger les abeilles attardées qui n'ont pu monter à la ruche, le crapaud se livre à une chasse systématique.

Si l'on considère que le goût de cette chasse est assez répandu parmi les crapauds et qu'elle a lieu quotidiennement, on se fera une idée des proportions dans lesquelles ces utiles insectes périssent, si l'ennemi peut accéder à la porte de la ruche.

Extrait de **LA SCIENCE POUR TOUS**, revue hebdomadaire illustrée. Abonnement \$2.50.

Cours de Mathématiques Théorique et pratique, par Eysséric et Pascal. 3 volumes in-12 cartonnés. \$2.00

Dialogues entre feu Cartonche et M. Brisson sur l'art d'exterminer sans bruit le clergé, ses écoles et ses congrégations, par ***. In-12.....Prix : 15 cts

DU NOMBRE DES ELUS

AU POINT DE VUE DE L'APOLOGÉTIQUE

Il ne s'agit évidemment pas ici du nombre absolu des élus, fût-ce à un milliard près ; Dieu seul le connaît(1). Nous parlons du nombre relatif. Ce nombre est-il ou non inférieur à celui des réprouvés ? En d'autres temps, pareille question a pu paraître oiseuse, les objections qu'elle peut faire surgir eussent été méprisées ; de nos jours, l'affaiblissement de la foi donne de l'importance à ces mêmes objections. Le petit nombre des élus devient un prétexte à l'incrédulité et au blasphème, à l'indifférence religieuse et au découragement. Je dis prétexte : quel que soit en effet le nombre des réprouvés, tous ceux qui le deviennent le deviennent parce qu'ils persistent à mépriser les avances de la miséricorde divine et s'obstinent à ne pas vouloir être sauvés. Le petit nombre des élus ne saurait donc donner lieu à aucune difficulté sérieuse ; mais encore, c'est un prétexte pour des esprits prévenus et des cœurs égarés : il y a tout avantage à ne pas le laisser subsister. Etudions donc cette question du nombre des élus.

I

On dit que les élus sont en minorité : quelle est la valeur de cette assertion ? Est-elle appuyée sur des passages formels de la Sainte Ecriture ? Non, et les textes que l'on a voulu invoquer peuvent, et quelquefois doivent s'interpréter dans un tout autre sens.

Ce qui donne une certaine valeur à l'assertion du petit nombre des élus, c'est qu'elle se rencontre communément chez les théologiens. Examinons de près dans quelles conditions cette assertion s'y trouve.

D'abord, elle n'y est pas donnée comme une proposition doctrinale qu'on ne puisse contredire sans témérité, et nous voyons de graves auteurs adopter un sentiment tout opposé. De plus, et c'est là le point que nous nous proposons de développer en cette courte étude, on peut l'établir, ces théologiens qui parlent du petit nombre des élus ne peuvent la plupart l'entendre (vu l'ensemble de leur enseignement) que de l'humanité de leur temps, ou que de l'humanité considérée à certaines époques données.

En ce qui regarde l'humanité tout entière, le grand nombre des élus et le petit nombre des réprouvés est une conclusion qui découle logiquement, mathématiquement de propositions soutenues ou au moins admises par ces mêmes théologiens.

Ces propositions sont au nombre de quatre. Afin qu'on puisse embrasser plus facilement notre démonstration d'un seul coup

(1) Deus, cui soli cognitus est numerus electorum. *Ora'. Missal. pro viv- et def.*

d'œil, nous nous bornerons à accompagner chacune de ces propositions d'un témoignage, suffisant à faire voir qu'elle est communément professée ou admise. Le lecteur désireux d'une information détaillée aura facilement les textes sous la main.

Première proposition : LES ÉLUS DE L'HUMANITÉ DOIVENT OCCUPER AU CIEL LES PLACES DES ANGES DÉCHUS.

Cette proposition est affirmée par les plus graves auteurs, dit D. Petau : *gravissimi auctores asserunt* (Petav. de Ang. I. I. c. 14). Suarez cite saint Augustin, saint Bernard, le vénérable Bède. On apporte à l'appui ce passage du psalmiste : *Judicabit in nationibus, implebit ruinas* (Ps 109, 6), et ce texte de saint Paul écrivant aux Ephésiens que Jésus-Christ est venu restaurer toutes choses, *quæ in cælis et quæ in terra sunt*. (Eph. I. 10.)

Deuxième proposition : LUCIFER ENTRAÎNA UN TIERS DES ANGES DANS SA RÉVOLTE.

Cette proposition a pour point de départ ce texte de saint Jean : Le dragon entraîna avec lui la troisième partie des étoiles : *cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum* (Ap. XII. 4). Suarez (De Ang. I. VIII, c. 17, n^o 20) n'hésite pas à déclarer que cette interprétation est communément approuvée par les théologiens : *solet communiter a theologis approbari*.

Il cite le Maître des Sentences, suivi par ses commentateurs.

Ces deux propositions suffisent pour établir le nombre des élus de l'humanité relativement au nombre des bons anges. Les élus doivent remplir les trônes laissés vides au ciel par l'expulsion des anges prévaricateurs, et ces trônes vides sont un tiers des trônes du ciel ; les élus occuperont donc un tiers des trônes et les bons anges les deux autres tiers ; *le nombre des élus de l'humanité est donc la moitié du nombre des bons anges*.

Deux nouvelles propositions nous permettront d'évaluer le rapport numérique des bons anges aux hommes, et par suite le rapport des élus aux réprouvés.

Troisième proposition : LES BONS ANGES, DÉPUTÉS ANGES GARDIENS, SONT ATTACHÉS CHACUN A CHAQUE HOMME.

Singuli angeli singulis hominibus in tutelam delegantur (Hieron. in Math. 18).

Cette proposition de saint Jérôme, disent les théologiens de Salamance, a été adoptée communément par tous les docteurs et scolastiques : *quem sequuntur omnes doctores et scholastici communiter cum D. Thoma* (Salmant. De Angel. disp. I, dub. iv).

D'ailleurs, les bons anges ne sont députés qu'une fois comme anges gardiens ; c'est le sentiment de saint Justin, que professe Suarez : *angeli custodes hominum unicuique homini unus assignatur, nec duos simul aut successive homines, ut verisimile est, custodit* (De Aug. I. I, c. XI.)

Quatrième proposition : LES ANGES DÉPUTÉS COMME ANGES GARDIENS NE SONT QU'UNE PARTIE DES BONS ANGES.

C'est l'enseignement commun des Pères et des théologiens, tous sont d'accord pour donner cette proposition comme certaine.

Nous pouvons maintenant raisonner comme il suit : Du moment que les anges gardiens sont attachés chacun à chaque homme, il y a autant d'anges gardiens que d'hommes.

Si tous les anges étaient anges gardiens, il y aurait autant d'hommes dans l'humanité que d'anges au ciel, et comme le nombre des élus est moitié de celui des bons anges, *il y aurait moitié d'élus dans l'humanité*. Mais il n'y a qu'une partie des bons anges, qui soient anges gardiens : donc il y a moins d'hommes que d'anges, la moitié des anges est plus grande que la moitié des hommes, et le nombre des élus qui est la moitié de celui des anges est plus grand que la moitié des hommes ; donc la majorité des hommes sera sauvée.

Bien plus, les théologiens mettant une grande différence entre le nombre des anges gardiens et celui des bons anges (1), nous

(1) Cette supériorité ne saurait aller jusqu'au double, car alors il y aurait deux fois plus d'anges au ciel que d'hommes dans l'humanité, et par suite tous les hommes devraient être sauvés.

devons conclure (des quatre propositions rapportées ci-dessus) que la grande majorité des hommes sera sauvée.

Cette conclusion, si rigoureusement déduite soit-elle, ne saurait avoir un degré de certitude que n'ont pas les quatre propositions dont elle découle ; mais elle a tout autant de probabilité que ses prémisses.

II

En recourant à l'algèbre, les déductions qui précèdent se révéleront telles qu'elles sont, irréfutables, et la solution sera à la fois plus précise et plus complète.

Soit **A** le nombre total des bons anges ;
a celui des anges gardiens ;

g le rapport $\frac{a}{A}$ du nombre **a** des anges gardiens au nombre total **A** des bons anges.

d le nombre des démons ou anges déchus ;

r le nombre des hommes réprouvés ;

H le nombre total des hommes ;

E le nombre des élus.

Nous pourrions formuler comme il suit nos quatre propositions :

Première proposition. *Les élus de l'humanité doivent occuper les places des anges déchus :*

$$E = d [1].$$

Deuxième proposition. *Lucifer entraîna un tiers des anges dans sa révolte :*

$$d = \frac{1}{3}. \text{ Or } A + d = 1; \text{ donc } d = \frac{A + d}{3} = \frac{A}{2}; [2].$$

Substituant cette valeur [2] en [1], nous avons $E = \frac{A}{2}$ [3] :

le nombre des élus égale la moitié de celui des bons anges.

Troisième proposition. *Les bons anges députés anges gardiens, sont attachés chacun à chaque homme, sans double emploi :*

$H = a$. Or a égale Ag par définition, puisque $g = \frac{a}{A}$;
donc $H = Ag$

D'autre part [3] $E = \frac{A}{2}$; divisant membre à membre ces deux dernières égalités, nous avons :

$$\frac{E}{H} = \frac{\frac{A}{2}}{Ag} = \frac{1}{2g} ; \text{ d'où } E = \frac{H}{2g}. \text{ C'est-à-dire que le nom-}$$

bre des élus est égal au quotient du nombre des hommes par le double du rapport, existant entre le nombre des anges gardiens et celui des bons anges.

Quatrième proposition. *Les anges gardiens ne sont qu'une partie des bons anges :*

$$a < A \text{ ou } \frac{a}{A} < 1 \text{ ou } g < 1.$$

Cela posé, la formule $E = \frac{H}{2g}$ se prête à une intéressante

discussion. D'abord, la variable g est comprise entre deux limites, l'une supérieure, l'autre inférieure ; il y aura donc pour le nombre des élus E deux limites correspondantes.

La limite inférieure est fournie par la quatrième proposition $g < 1$, d'où nous concluons $\frac{H}{2g} > \frac{H}{2}$ et $E > \frac{H}{2}$; c'est-à-dire que le nombre des élus est plus grand que la moitié du genre humain.

D'autre part, la limite supérieure est évidemment $g > \frac{1}{2}$;

car car si $g = \frac{1}{2}$, $E = \frac{2H}{2} = H$, ce qui serait dire que tous

les hommes sont sauvés : c'est inadmissible, ne fût-ce qu'en raison de Judas.

Entre ces deux limites, $H > E > \frac{1}{2}H$, ou $1 > g > \frac{1}{2}$, nous pouvons donner à g des valeurs successivement décroissantes dans la formule $E = \frac{H}{2g}$.

1° Soit $g = \frac{2}{3}$, alors $E = \frac{3H}{4}$ et $r = \frac{1}{4}$: les trois quarts des hommes seraient sauvés ;

2° Soit $g = \frac{3}{5}$, alors $E = \frac{5H}{6}$ et $r = \frac{1}{6}$: les élus formeraient les cinq sixièmes ;

3° Soit $g = \frac{5}{9}$, alors $E = \frac{9H}{10}$ et $r = \frac{1}{10}$: il n'y aurait qu'un dixième de réprouvés, comme dans la parabole des dix drachmes, où une seule est perdue ;

4° Soit $g = \frac{50}{99}$, alors $E = \frac{99H}{100}$ et $r = \frac{1}{100}$: les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité seraient sauvés ; le centième seul serait réprouvé, de même que dans la parabole des brebis, une seule se perd sur cent que renferme le troupeau.

S'il en est ainsi, et rien de formel ne prouve le contraire, il en résulte ce corollaire, qu'il viendra pour la sainte Eglise des jours de triomphe dont rien n'approche dans l'histoire. En effet, si la dépravation des enfants d'Adam a pu faire croire à la majorité des réprouvés, il faut, pour que la proportion soit renversée, qu'il y ait, avant la fin du monde, une longue période où l'humanité entière, revenant à son Dieu, s'attachera à son service, réparera et au-delà ce long passé d'égarement, présentera un spectacle inouï de fidélité et par suite de bonheur. Saluons cette magnifique perspective. Nous ne saurions en concevoir de plus consolante et de plus glorieuse pour le Cœur de notre divin Sauveur.

En terminant, qu'il me soit permis d'ajouter deux petites remarques.

La première, à l'adresse de quelques théologiens : ils feraient bien de tenir compte de la recommandation que leur adressait, dès le treizième siècle, le franciscain Roger Bacon (1), savoir de ne pas négliger la culture des mathématiques.

La seconde, pour mon profit et le vôtre, ami lecteur. Quel que soit notre ardent désir de voir parmi les élus le plus grand nombre de nos frères en Adam, chacun de nous, au point de vue de son salut personnel, doit se dire : " Que m'importe le nombre des élus ! Si petit qu'il soit, je pourrais en être ; si grand soit-il, je puis n'en être pas. Dieu veut mon salut : seul mon concours pourrait faire défaut. A l'œuvre donc, avec confiance et courage ! "

CH. LACOUTURE, S. J.

(1) Opus majus ad Clement IV. Pontif. Rom. Londini, 1733.

Extrait des **Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires**, revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus.—Prix de l'abonnement : \$5.00.

PARTIE LEGALE⁽¹⁾

DOMICILE.

PREMIÈRE QUESTION.—Je réside dans la paroisse de St..... où je suis vicaire. Ai-je mon domicile *civil* ou *légal* dans cette paroisse, ou ai-je conserve mon domicile dans la cité de Montréal où je suis né et où j'ai toujours demeuré jusqu'à mon ordination ?

Un Vicaire.

RÉPONSE.—En recevant les ordres sacrés et en jurant obéissance à votre évêque et à ses successeurs, vous êtes censé avoir renoncé à votre domicile d'origine pour adopter celui que votre évêque vous assignera pour exercer les fonctions de votre ministère. Ainsi votre domicile *légal* est actuellement dans la paroisse de St..... où vous résidez.

Vous changerez ainsi de domicile chaque fois que l'évêque vous assignera une autre résidence en qualité de vicaire, curé, chapelain etc. Je vous ferai observer cependant que l'intention ne suffit pas pour acquérir un nouveau domicile. Il faut aussi le fait de l'habitation réelle. En conséquence, lorsque votre évêque vous changera de vicariat, la paroisse dont vous serez nommé vicaire ne deviendra votre domicile que lorsque vous irez y résider.

DEUXIÈME QUESTION.—Quel est le domicile de celui qui est interdit comme ivrogne d'habitude ?

Curateur :

RÉPONSE.—L'interdit pour ivrognerie conserve le domicile qu'il avait avant son interdiction. Il n'acquiert pas le domicile de son curateur, car ce dernier n'a pas le contrôle de sa personne. Les pouvoirs de ce curateur ne s'étendent que sur les biens. La position de l'interdit pour ivrognerie est assimilée à celle de l'interdit pour prodigalité. Voyez l'article 5792 des statuts refondus de la Province de Québec.

DÉPÔTS AUX BANQUES.

QUESTION.— Je suis l'un des héritiers d'une femme qui était commune en biens avec son mari. Lors du décès de sa femme, le mari avait des dépôts dans une banque. J'ai demandé au caissier de la banque quel était le montant de ces dépôts, et il a refusé de me répondre. Que dois-je faire ?

L.....

RÉPONSE.—Faites signifier une sommation notariée à la banque. Cette sommation devra mentionner la date du mariage de votre parente, la date du contrat de mariage établissant une communauté de biens entre elle et son mari, la date de son décès, votre

(1) Dans le dernier numéro du *Propagateur* page 113 10^{ème} ligne, lire prétentions au lieu de protestations.

qualité d'héritier et le degré de parenté qui existait entre vous et la femme etc. Si on refuse de répondre à votre sommation, adressez-vous aux tribunaux. Le jugement qui interviendra sera certainement en votre faveur, car les banques n'ont pas le droit de refuser de répondre aux questions des héritiers. S'il en était autrement, un mari dépositaire pourrait impunément s'approprier des sommes d'argent qui appartiennent pour moitié aux héritiers de sa femme.

LA LOI DE LYNCH.

QUESTION.—Qu'appelle-t-on la loi de Lynch ?

Une lectrice.

RÉPONSE.—Ce qu'on appelle la loi de Lynch n'est pas une loi. C'est une coutume barbare et un moyen plus expéditif de punir les criminels.

Cette coutume existe encore aux Etats-Unis, surtout dans certains endroits où il n'y a pas de tribunaux réguliers. Ces exécutions dans lesquelles la vengeance populaire se substitue à la justice ont lieu très souvent. L'une des plus terribles est celle qui a eu lieu à la Nouvelle Orléans le 14 mars dernier. Ce jour-là la foule a impitoyablement massacré onze individus accusés du meurtre du chef de police Hennessy. Ces individus avaient été acquittés par les jurés.

Jé complète ma réponse en reproduisant ce qu'un journal canadien (*L'Étendard*) disait de cette coutume dans un article publié il y a déjà quelques années.

“On connaît généralement le mode de châtement qui est employé dans beaucoup d'endroits des Etats-Unis pour punir un malfaiteur ; on le *lynche*, c'est-à-dire on le pend à un arbre sans forme de procès aucune. (1)

“Si nos voisins ont accompli des prodiges de civilisation, d'industrie et de développement dans certains Etats de la République ils semblent d'un autre côté avoir concentré la barbarie dans les Etats du Sud et de l'Ouest et dans les Territoires ; on n'a qu'à lire les chroniques américaines pour y trouver tous les forfaits imaginables et les crimes les plus atroces qui rappellent cet âge reculé où l'on s'entr'egorgeait par simple plaisir.

“Malgré les efforts de la civilisation et de la religion pour jeter un peu de lumière sur ces contrées, il semble que les coutumes barbares y sont tellement implantées qu'on ne peut les faire disparaître.

“La loi de Lynch en est une de ces coutumes qui a trois cents ans d'existence et dont il est intéressant pour nos lecteurs de retracer l'origine.

“Vers le milieu du 16me siècle, c'est-à-dire quelques années

(1) En certaines circonstances cependant on assemble à la hâte quelques citoyens qui délibèrent quelques instants et condamnent le criminel à être pendu. La décision de ce singulier jury est exécutée séance tenante.—(*Note de la Réd.*)

après la découverte de la Caroline, où s'étaient réfugiés une foule d'aventuriers et même de repris de justice, vivait un quidam, nommé John Lynch, qui avait un certain prestige auprès de ses concitoyens et en qui ceux-ci avaient placé leur confiance ; car un jour ils l'investirent d'un pouvoir discrétionnaire afin de faire promptement justice des abus qu'on signalait partout et afin de réprimer sans délai les désordres incessants et les crimes abominables qui semblent être inhérents aux colonies naissantes.

“ Alors au lendemain de sa puissance, un individu avait été arrêté comme meurtrier ; John Lynch qui avait droit de vie et de mort sur ses concitoyens, jugeant qu'il n'y avait aucune clémence à accorder à un pareil scélérat et le croyant indigne de subir un procès, car il ne méritait pas de vivre un instant, ordonna qu'il fut pendu à un arbre et qu'on lui appliquât en même temps la peine du fouet.

“ Cette mesure énergique, quoique barbare, a été approuvée et adoptée par tous les Etats avoisinants qui étaient encore à leur berceau et qui avaient à passer par les mêmes phases que la Caroline.

“ Si l'on avait laissé aux branches des arbres de la Caroline tous ceux qu'on y a pendus depuis trois siècles, ces arbres porteraient plus de cadavres que de feuilles.”

UNE DÉCISION INTÉRESSANTE.

Sous ce titre les journaux publient la dépêche suivante en date du 24 mars 1891.

“ Lindsay, Ont.,—Le décompte ordonné par le juge de comté à Victoria-Sud, a eu un résultat inattendu. A l'ouverture des procédures avant-hier, il a été dit que le dépôt nécessaire requis par le statut n'avait pas été fait, un chèque ayant été simplement déposé. Après une argumentation élaborée des deux côtés, le juge Dean a maintenu l'objection.

“ Une proposition a été présentée à la haute cour à Toronto, aujourd'hui, demandant un *mandamus* pour forcer le juge Dean à continuer le décompte. La motion a été renvoyée parce que le statut ne décrète pas l'intervention des cours plus élevées en matière de décompte des bulletins, la chose étant laissée exclusivement au juge du comté.”

NOTE ÉDITORIALE.—Cette décision intéresse autant la Province de Québec que la Province d'Ontario, car la loi des élections fédérales (1) est la même pour toutes les parties de la Puissance.

Je ne sais pas si des décisions semblables ont déjà été rendues par les tribunaux de la Province de Québec. Je me rappelle seulement qu'en diverses circonstances des officiers rapporteurs ont refusé d'accepter le dépôt en chèques et en billets des banques incorporées. La loi exige simplement (art. 22) qu'un dépôt de deux cents piastres soit fait entre les mains de l'officier rapporteur lors-

(1) Statuts Révisés du Canada, chapitre 8.

que le bulletin de présentation d'un candidat lui est remis. Elle ne dit pas si le dépôt devra nécessairement être fait en billets de la Puissance ou en or, ou s'il sera facultatif pour un candidat de le faire d'une autre manière.

Il est probable que le juge Dean, pour rendre sa décision, a assimilé les dépôts d'élections aux offres légales qui ne peuvent être faites qu'en monnaies ayant cours et en billets fédéraux ! (1)

JURISPRUDENCE.

La décision suivante intéresse à un haut degré les municipalités rurales.

(*En Révision.*) (2)

31 Mars 1890

Coram : GILL, TELLIER ET TAIT JJ.

LA CORPORATION DU VILLAGE DE VARENNES,

vs.

LA CORPORATION DU COMTÉ DE VERCHÈRES.

Conseils municipaux.—Ponts municipaux.—Entretien.—Jurisdiction
—C. M. 535.

JUGÉ.—1. Que les pouvoirs conférés par l'article 535 du Code municipal sont du ressort particulier des Conseils locaux, et que par les dispositions de la loi tous les travaux faits sur les ponts municipaux, soit en vertu de la loi, en vertu des règlements ou des procès-verbaux, sont à la charge exclusive des contribuables, propriétaires ou occupants de terres.

2.—Que les conseils de Comté n'ont pas le pouvoir de mettre ces travaux à la charge des municipalités locales, en vertu de l'article 535 C. M.

3.—Que bien que le Code municipal accorde un droit d'appel à la cour de Circuit du comté ou du district de toute décision, règlement ou procès-verbal de la municipalité locale pour cause d'illégalité, néanmoins la jurisprudence reconnaît à la Cour Supérieure le droit et le pouvoir d'adjuger sur les décisions des conseils municipaux, à raison du contrôle supérieur qu'elle possède sur les corps publics ou corporations.

NOTE ÉDITORIALE.—Le jugement de la Cour de Révision a été confirmé par la Cour d'Appel le 27 Janvier 1891.

La Corporation du Comté de Verchères a interjeté appel de cette dernière décision à la Cour Suprême. Elle prétend que des droits futurs sont affectés par le jugement de la Cour d'Appel.

(1) Voyez S. R. C. chap. 30 et 31.

(2) Extrait de la revue "The Montreal Law-Reports-Superior Court, vol. 7 page 3.

NOUVEAUTÉ

La Religion du combat, par M. l'abbé Joseph LÉMANN. 1. vol. in-8 de 527 pages, Paris 1891.
Prix.....\$1.88

Dès son apparition, ce livre a été accueilli par un cri de reconnaissance de la conscience publique. " Son titre seul est une leçon", a-t-on dit, et c'est vrai. Il est un magnifique commentaire des pontificats de Pie IX et de Léon XIII dans leur lutte contre le mal. Nos seigneurs les évêques ont bien voulu adresser à l'auteur leurs plus chaleureuses félicitations.

Pour faire connaître ce livre, nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux du lecteur un extrait du chapitre de l'*Attaque*.

" Il y a des luttes où, pour être victorieux, il faut savoir prendre l'offensive, c'est-à-dire adopter la marche en avant. Un profond tacticien a donné ce conseil : " Ceux qui sont le plus en danger ne " doivent pas s'en tenir à la défensive, il faut qu'ils aillent jusqu'à " l'offensive, jusqu'à l'attaque." En effet, avec la simple défensive, dans une grande cause, on est perdu ; car on languit, on s'émiette, on se dissout, et l'on finit par disparaître. Ce qui a fait le salut de l'Europe à l'époque des croisades, c'est que, précisément, on sut prendre l'offensive des croisades contre le Croissant...

"—L'Attaque catholique implique deux éléments : l'opposition au mal et le courage dans cette opposition...

" L'Attaque catholique ne peut-elle pas viser un gouvernement persécuteur ?

" Réponse :

" L'autorité légitime de ce gouvernement ? non, jamais.

"—Mais l'erreur et le vice dont ce gouvernement empoisonne ses sujets, c'est-à-dire le mal intellectuel et moral ? —Oui, vraiment, et résolument, avec noble indépendance. Lorsque l'apôtre saint Pierre entra, pour la première fois, dans Rome païenne sous le règne de Néron, il est dit, dans les magnifiques homélies de saint Léon le Grand, que *l'intrépide apôtre pénétrait dans cette espèce de forêt, retraite des bêtes farouches, et qu'il marchait sur les profonds abîmes de cet océan plein de tempêtes*. Saint Pierre respecta l'autorité de Néron ; mais il affronta cet océan dangereux, il brava ces bêtes farouches, et bêtes et océan, tout fut dompté par lui...

" C'est le soldat saint Victor qui, entraîné devant les statues des idoles pour leur brûler de l'encens : " Voici l'encens", dit-il ; et d'un coup de pied il les fit rouler à terre.

" C'est le pontife saint Basile qui, menacé par un prince hérétique d'avoir son ministère entravé, répond : " Il n'est pas plus " facile d'enchaîner la parole d'un évêque que d'enchaîner un " rayon de soleil."

" C'est la grande comtesse Mathilde qui, après un revers de ses

armes au service du Saint-Siège, accueillit les débris de son armée par ces paroles : " Vainqueurs hier, nous sommes vaincus aujourd'hui ; il n'y a que le courage qui soit de tous les jours."

" C'est l'héroïque enfant de la Vendée qu'un soldat de la République couche en joue en lui criant : " Rends-toi ! " " Et toi, rends-moi mon Dieu ! " répond l'intrépide chrétien ; et il tombe martyr.

" Tel est le courage dans l'attaque catholique.

" La nécessité de cette attaque, qui a pour objet le mal et pour aliment la flamme du courage, ne s'est jamais fait sentir plus impérieusement aux catholiques qu'à l'heure présente."

LA GRACE DU DERNIER MOMENT.

Vous avez fait en bien des rencontres l'expérience que Dieu vous donne la grâce spéciale et nécessaire au moment même. Ne craignez donc pas de manquer, à l'heure la plus solennelle de votre vie, de la grâce qui vous sera nécessaire pour effectuer saintement le passage à l'éternité. Toutes les grâces, sous quelque forme qu'elles vous soient données, sont des préparations à celle-là qui est la plus importante de toutes.

Mais pour la recevoir dans toute son étendue, pour n'y point poser d'obstacle, il vous faut, outre l'accomplissement fidèle de tous vos devoirs, beaucoup de prières et de confiance en Dieu, et enfin la persuasion que, selon le mot de saint Augustin : " Notre-Seigneur ne met pas de longs retards à l'accomplissement de sa promesse, et que nous le verrons en un lieu où nous n'aurons rien à demander, parce qu'il ne nous restera rien à désirer ni à connaître.

Un magistrat, préparé à la mort par de longues souffrances et par une vie chrétienne, conserva jusqu'à la fin une admirable sérénité. En recevant les derniers sacrements, il fit à haute voix le sacrifice de sa vie ; et lorsque vint le moment de lui faire la recommandation de l'âme, il s'aperçut d'une certaine hésitation à prononcer la solennelle formule : *Partez, âme chrétienne*. " Continuez, dit-il, je n'attends plus que la grâce du départ pour aller à Dieu." En effet, à peine les grandes paroles eurent-elles été prononcées qu'il rendit paisiblement son âme entre les mains de son Créateur.

Demandez tous les jours cette grâce du dernier moment, qui n'est autre que la persévérance finale, et vous l'obtiendrez.

Extrait de **Un aide dans la douleur**, par l'auteur des *Avis spirituels*. 1 volume in-18.....Prix . 88 cts

Mgr D'HULST.—Mélanges oratoires.—2 forts volumes in-8.....Prix : \$2.00

HENRIETTE DE LAUBESPINE

A MADAME MARIE LAPORTE, NÉE OZANAM.

(suite)

IV

L'ÉXIL

M. de Laubespine, convalescent d'une maladie occasionnée par les fatigues du voyage, était assis près de sa fille dans une chambre d'auberge, à Harlem, la ville des fleurs. Trois mois s'étaient écoulés depuis son départ du Chesnay ; trois mois d'exil, trois siècles ! Il était bien vieilli, bien triste, et un mortel ennui le rongait.

On frappa légèrement à la porte, et l'abbé Castillon entra, l'air plus joyeux qu'à l'ordinaire.

—J'apporte de bonnes nouvelles, dit-il : j'ai obtenu pour moi une place de professeur au collège catholique de Harlem, et pour vous, Monsieur et Mademoiselle, je crois avoir découvert un logement très agréable, chez une veuve, bonne chrétienne, qui parle assez bien le français. Je n'ai rien osé décider tout seul ; mais, si Mlle Henriette pouvait venir avec moi chez la bonne dame Godeberthe von Spasendonk, elle conviendrait des conditions.

—Allez-y tout de suite, ma fille, dit le marquis : je suis excédé du bruit de l'auberge, et j'ai hâte d'habiter une maison tranquille.

Henriette mit sa mante, prit congé de son père et partit avec le vieil abbé. Il la conduisit près de l'église Saint-Bavon, devant une petite maison du xv^e siècle, dont le pignon à sauts de moineaux était surmonté d'un épi de faïence. Le perron de pierre bleue, les murs peints à l'huile en rose clair, la porte en chêne ciré, dont le marteau et les peintures de cuivre poli reluisaient au pâle soleil de décembre, tout était brillant de propreté et semblait neuf. Derrière les vitres, de belles fleurs, plantées dans des vases de grès émaillé de bleu, et se détachant sur les rideaux d'un blanc de neige, semblaient regarder les passants.

—Oh ! la jolie maison ! dit Henriette. Je voudrais l'habiter.

—C'est là que nous allons, Mademoiselle.

L'abbé frappa. Une servante à l'air doux et grave vint ouvrir, et tout d'abord leur présenta de larges pantoufles. Ils les chaussèrent par-dessus leurs souliers, et, cette formalité remplie, furent introduits dans la salle tapissée de cuir doré où dame Godeberthe, assise près d'un énorme poêle, filait au fuseau.

Les présentations furent bientôt faites. La jolie figure et les manières simples et gracieuses d'Henriette charmèrent la bonne dame, et elle lui trouva une ressemblance étonnante avec sa fille Cunégonde, mariée depuis dix ans à un armateur d'Amsterdam, et dont le portrait ornait son salon. L'abbé se garda bien de la contredire, tout en se demandant à lui-même en quoi la grosse et blonde Hollandaise, au teint de pivoine, pouvait ressembler à la brune et svelte Henriette. Mais l'illusion de dame Godeberthe la rendit si accommodante, que les conventions n'offrirent aucune difficulté. Henriette trouva le petit appartement qu'on lui montra,

fort agréable. Il était au premier étage, sur le jardin, exposé au soleil levant.

—Aurons-nous la jouissance du jardin ? demanda-t-elle.

—Cela dépend, dit dame Godeberthe. Vous y viendrez tant qu'il vous plaira, Mademoiselle ; mais, si monsieur votre père est comme un Français que j'ai logé l'an passé, et qui ne faisait point un pas sans marcher sur les bordures de gazon d'Espagne ou sans donner des coups de canne à mes fleurs, je le prierai de rester chez lui.

—Oh ! dit Henriette, vous n'aurez rien de semblable à craindre, Madame : mon père est un des meilleurs jardiniers de France.

—Un jardinier ! s'écria la bonne femme : oh ! alors nous nous entendrons. J'ai une collection de jacinthes que mon pauvre défunt mari n'aurait pas donnée pour dix mille florins.

Fidèle aux anciens usages de l'hospitalité hollandaise, dame Godeberthe fit apporter un flacon de vin de Malvoisie et des gaufres à la cassonade, et ne laissa partir l'abbé et Mlle de Laubespine qu'après avoir trinqué avec eux.

Dès le lendemain, le marquis et sa fille s'installèrent chez la veuve et y prirent pension. Elle ignorait leur qualité, mais M. Laubespine tout court n'en fut pas moins bien reçu. Henriette se mit à aider dame Godeberthe dans tous ses petits travaux domestiques, et devint bientôt sa favorite. Quant au marquis, la bonne veuve le trouvait trop silencieux et trop fier pour un jardinier ; et lorsque, après le diner, il remontait dans sa chambre pour lire jusqu'au souper, elle respirait comme une personne délivrée d'un grand poids, et se mettait à enseigner le hollandais à sa jeune compagne, et surtout à lui raconter des histoires de l'ancien temps, plus longues qu'amusantes, mais qu'Henriette écoutait avec une patience inaltérable, tout en brodant un beau tapis pour son hôtesse.

V

LE PRINTEMPS

La nouvelle de la mort de Louis XVI porta un coup terrible à M. de Laubespine. Plus triste et plus sombre que jamais, il ne voulut plus voir qu'Henriette, et se renferma dans sa chambre. Il dépérissait à vue d'œil, et sa fille craignait de devenir bientôt tout à fait orpheline. L'abbé avait dû aller à Vienne, mandé par le comte de Provence. Henriette était bien isolée ; mais sa confiance en Dieu ne se démentait pas, et, paisible et soumise, elle pratiquait cette rare vertu : l'espérance !

Un matin, son hôtesse, toute joyeuse, lui apporta un petit bouquet de violettes dans son lit.

—Ce sont les premières, Mademoiselle Henriette, lui dit-elle. Voici le printemps ! voyez comme il fait beau !

Elle ouvrit les volets. Le ciel était bleu ; un brillant soleil éclairait les murs de brique du jardin.

Henriette embrassa la bonne veuve, s'habilla vite et courut chez son père. Il était levé. Elle lui donna son bouquet, et lui dit de

regarder le beau soleil qui brillait enfin, après deux mois de brouillards. Le vieux gentilhomme se mit à pleurer.

Hélas ! ma fille, dit-il, ce n'est plus le printemps de France, ce n'est pas le soleil de la patrie !

— C'est le soleil du bon Dieu ! dit la jeune fille, c'est la lumière qu'il donne aux bons et aux méchants, en attendant le jour de la justice, le jour de l'éternité. Cher père, c'est le printemps : il est temps de planter vos anémones.

— Quelles anémones ? dit le marquis.

— Venez voir !

Et, l'emmenant dans sa chambre, elle lui fit voir toute la table couverte des petits sacs qui contenaient sa collection d'anémones. Il jeta un cri de joie, et, pour la première fois depuis cinq ans Henriette vit sourire son père.

— C'était donc là, dit-il, ce que tu emportais avec tant de soin ! Chère fille ! Merci ! merci mille fois !

Et il riait et pleurait en même temps, ainsi que fait le ciel aux matinées d'avril.

C'était le printemps !

Les anémones fleurirent sur la terre de Hollande, comme dans les jardins du Chesnay et de Trianon. La bonne Godeberthe, qui ne connaissait pas cette fleur, en était émerveillé.

— D'abord, disait-elle, ce doit être une plante médicinale, puisque depuis que ce brave monsieur y a touché, il est guéri de son humeur noire. Puis c'est joli, c'est varié ; tous les jours il éclôt une fleur nouvelle : les unes sont roses ; les autres, blanches, violettes, incarnates. Mademoiselle, dit-elle à Henriette, si vous le permettez, j'irai dire à M. le bourgmestre de les venir voir : c'est un grand amateur de fleurs, et je suis sûre qu'il voudra en acheter.

— Mon père ne songe pas à les vendre, dit Henriette, oubliant que son père passait pour être jardinier. Cependant, ajouta-t-elle, nous serions très honorés de la visite de M. le bourgmestre.

La veuve se le tint pour dit. En sortant de la grand'messe, le lendemain, elle accosta M. le bourgmestre, et lui proposa de venir voir les belles fleurs du jardinier français qui logait chez elle. Le marquis, en ce moment, sortait de l'église Saint-Bavon en donnant la main à sa fille. Tous deux étaient en grand deuil du Roi. Godeberthe les désigna au bourgmestre, et le fils de celui-ci, Frédéric van Dow, s'écria :

— Pour un jardinier et une jardinière, voici de bien fières tournures ! On dirait ces personnages-là peints par Van Dyck. Vous irez, n'est-ce pas, mon père ?

— Allons-y, dit le bon gros bourgmestre.

Et, s'appuyant sur le bras de son fils, — car il était goutteux, — herr van Dow se dirigea vers la maison rose.

Le marquis et sa fille, arrivés avant eux, étaient allés au jardin et regardaient les fleurs.

— Les voilà toutes épanouies ! dit M. de Laubespine ; mais il s'en est perdu une : je ne revois pas la belle anémone violette qui portait le nom de votre mère, Henriette. Je tâcherai de l'obtenir par semis.

Dame Godeberthe et les MM. van Dow entraient en ce moment dans le jardin. Les deux amateurs de fleurs se firent beaucoup de politesses, moitié en mauvais latin, moitié en français panaché de hollandais, et s'entendirent bientôt parfaitement. Le jeune Frédéric van Dow, qui parlait fort bien français et était aussi habile à peindre les fleurs que son père était passionné pour les collectionner, pria Mlle de Laubespine de lui nommer toutes les anémones. Il les admira comme jamais personne ne les avait admirées ; mais Godeberthe, en femme expérimentée, trouva qu'il les regardait bien peu, tout en les louant très fort, et qu'il donnait toute son attention aux beaux yeux noirs dont il ne disait rien.

La visite se termina trop tôt, au gré du jeune peintre ; mais le marquis promit d'aller visiter la collection de tulipes de M. van Dow et l'atelier de son fils, et l'on se dit au revoir en se séparant.

Qu'arriva-t-il ? Vous le devinez. Peu de temps après, le bourgmestre, supplié par son fils, vint demander la main d'Henriette, pensant faire grand honneur au jardinier français ; mais il demeura bien étonné quand celui-ci, tout en le remerciant avec la plus grande politesse, lui avoua qu'il n'était pas un jardinier, mais un noble français, et que, pour rien au monde, il ne voudrait donner sa fille à un étranger.

—Quand le trône de France se relèvera, lui dit-il, je rentrerai en possession de mes biens et de mon titre, et je marierai ma fille à quelque gentilhomme qui pourra joindre à son nom celui de mes ancêtres. Du reste, Monsieur, votre démarche me fait honneur, et je vous en remercie.

Le bourgmestre s'en alla consterné. Frédéric voulut connaître son sort. Il décida la bonne dame Godeberthe à parler de lui à Mlle de Laubespine. Henriette répondit qu'elle ne désobéirait jamais à son père... Frédéric déclara qu'il attendrait,—et il attendit.

Tous les dimanches, à la grand'messe, il voyait de loin le marquis et sa fille placés dans le banc de la bonne veuve. Quand le marquis était souffrant et manquait la messe, Frédéric se postait près du bénitier et offrait l'eau bénite à dame Godeberthe, qui en donnait à son tour à sa jeune compagne. Et cet état de choses dura près d'un an, sans qu'un seul mot d'explications fût prononcé entre le marquis et sa fille.

VI

EGO VOX !

Le printemps revint plus beau encore que l'année précédente, et les anémones fleurirent

Le matin du 1^{er} mai, M. de Laubespine descendit au jardin pour voir les anémones écloses pendant la nuit. Il tressaillit en revoyant celle qu'il avait nommée *la Marquise de Laubespine*. C'était bien elle en effet, avec ses pétales d'un beau violet, ses étamines d'un noir de velours. Il s'agenouilla pour la mieux voir.

Alors, sortant du sein de la fleur aux tristes nuances, une voix que l'âme seule entendait, lui dit :

—Souviens-toi ! —souviens-toi de la compagne de ta jeunesse

de celle qui t'aima jusqu'à la fin ; souviens-toi des jours heureux qu'elle te donna ; souviens-toi de ces beaux enfants, fleurs moissonnées trop tôt. De tout ce bonheur perdu il ne t'est resté qu'une fille, mais cette fille est un ange de dévouement et de vertu. Elle lutte contre son propre cœur, et le brise plutôt que de te désobéir, plutôt que de manquer à la promesse faite à sa mère mourante. Accepteras-tu ce sacrifice que tu as exigé dans une heure d'orgueil ? priveras-tu ta fille des joies de l'épouse et de la mère ? — Il est temps de revenir sur ton cruel refus. Regarde ton Henriette : vois son front pâli, son sourire héroïque... et souviens-toi !

Comme pour échapper à la mystérieuse voix, le marquis se leva et marcha vers la maison. Dame Godeberthe, assise près du seuil, dans la cour pavée de briques, filait sa quenouille. Il s'assit à côté d'elle, espérant qu'elle lui parlerait la première ; mais, depuis qu'il avait refusé le bourgmestre, elle ne pouvait plus le souffrir, et, le regardant de travers, elle continua à filer comme une Par-que.

— Madame, lui dit-il à demi-voix, savez-vous si Frédéric van Dow pense toujours à ma fille ?

— S'il y pense ? s'écria la bonne femme, s'il y pense ? Il y pense à en mourir, le pauvre jeune homme ! il est si triste, si changé, qu'il fait pitié à toute la ville. Quel dommage ! un si beau garçon ! un si grand peintre ! un fils unique ! Vous aurez là un fier poids sur la conscience, Monsieur ! Je ne sais qui vous êtes ; mais les van Dow sont depuis trois cents ans l'honneur de Harlem, et fusiez-vous grand d'Espagne, connétable de France, ou cousin du Pape, ce n'est pas une raison pour faire mourir les gens. Mais, vrai comme il y a un bon Dieu, vous serez puni. Votre belle demoiselle fond comme une cire, je le vois bien.

Et la bonne Godeberthe se mit à pleurer.

— Madame, reprit le marquis en balbutiant, pensez-vous, croyez-vous que vous pourriez faire entendre à M. van Dow que j'ai peut-être parlé trop vite ; que, toute réflexion faite, je pourrais peut-être..... ?

— Je sais ce qu'il faut dire, et je le dirai bien, saperlotte ! s'écria Godeberthe.

Et, courant prendre sa mante à capuchon, elle la jeta sur ses épaules et sortit de la maison.

— Mon père ! dit une douce voix.

Le marquis leva les yeux. Il vit Henriette debout à sa fenêtre encadrée de jasmins, les mains jointes, pâle et tremblante : elle avait tout entendu.

— Mon père ! reprit-elle, est-ce possible ?

— Viens, ma fille ! dit-il en lui tendant les bras.

Elle descendit vite. Son père l'embrassa, et, la conduisant au fond du jardin, il cueillit l'anémone violette et la lui donna en disant :

— Pardonne-moi, ma fille, et remercie ta mère : c'est elle qui t'envoie du ciel ton bouquet de fiancée.

Mme JULIE LAVERGNE.